

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation : 23 septembre 2021

Date d'affichage : 23 septembre 2021

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme CUCINIELLO Jessica, M. BERVEILLER Daniel, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, M. HADJ-SAAFI Yann, Véronique LECOQ, M. MARTINS Pedro, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. NABAIS Alexis, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, M. VERMILLON Gilles, Mme DOSME Sylvie, BIZEBARD Thierry

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration, Mme MOREL Jocelyne, à Mme DOSME Sylvie

Absent(s) : Pedro MARTINS (jusqu'à la délibération 21-046)

Nombre de votants : 22, puis 23

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Approbation du PV du CM du 05 juillet 2021 : 22 voix pour

Secrétaire : A été nommée secrétaire : Jessica CUCINIELLO

Délibération n°21-043 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la conservation dans la comptabilité communale des résultats de clôture assainissement 2019

Mme DOSME questionne sur qui gère l'assainissement désormais. Mr GAUDART explique que c'est la CPS qui gère depuis le 1^{er} janvier 2020. Nous n'avons plus de budget assainissement. Mme SELLEM précise que pour GOMETZ, la CPS gère avec la régie de Palaiseau comme auparavant pour la commune.

Délibération n°21-044 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, décide de limiter l'exonération de la base imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements neufs et additions de constructions à 40%

Mr BIZEBARD demande quel est l'intérêt et la finalité d'exonérer jusqu'à 90 %. Mr GAUDART précise que l'objectif est de diminuer l'impact pour les particuliers. L'intérêt de cette délibération est de limiter l'impact financier pour les communes d'où le choix de limiter l'exonération à 40%, ce qui est le maximum que l'on puisse faire.

Délibération n°21-045 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention pour le renouvellement de la mission de confection des paies

Arrivée de Pedro MARTINS à 20H47

Délibération n°21-046 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention pour le renouvellement de la mission d'établissement des dossiers de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) par le CIG

Mme DOSME demande le coût de cette prestation. Mme SELLEM indique que c'est un coût horaire par dossier de liquidation de droit à la retraite qui est facturé. Ce coût est de 42 euros par heure.

Mr BERVEILLER questionne sur la conséquence de ne pas signer cette convention. Mme SELLEM explique qu'alors ce travail devrait être fait en interne et que cela demande du temps et des compétences spécifiques.

Délibération n°21-047 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, autorise le Maire de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance du Centre Interdépartemental de Gestion

Délibération n°21-048 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve l'avenant au contrat groupe d'assurance statutaire pour la majoration du taux de cotisation en ce qui concerne le risque « décès »

Le conseil est clos à 20H53

Questions diverses

-retrait délibération alternance

Mme DOSME questionne sur le retrait de la délibération sur le contrat d'alternance. **Mme SELLEM** répond que le jeune ayant décidé de postuler ailleurs, cette délibération n'avait plus lieu d'être.

-retour rentrée scolaire

Mme DOSME questionne sur la rentrée scolaire. **Mme BOISSEAU BRETECHER** répond que tout s'est bien passé. Nous sommes actuellement à 149 élémentaires et 79 maternelles. La 6^{ème} classe a été maintenue pour cette année. Les repas ont été distribués jusqu'à présent et tant que la météo le permettait sous barnums dans les cours de l'école pour certains enfants, limitant les brassages d'enfants comme recommandé dans les protocoles sanitaires. Pas de fermeture de classe depuis la rentrée.

-projet logements sociaux 56 route de Chartres

Mme DOSME questionne sur où en est le projet de logements sociaux au 56 route de Chartres. **Mr GAUDART** répond que nous en sommes encore à la phase montage du projet et de la programmation avec les bailleurs, architectes, SIAHVY, CPS...

Quelle superficie devrait être rétrocédée au SIAHVY ? Il est répondu que cela correspond au fond de parcelle soit environ 50 m² à vérifier. Le projet est toujours en cours de travail et le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année.

-propriétés agricoles en bas du viaduc

Mr BIZEBARD questionne sur ce qu'il se passe sur les propriétés en bas du viaduc. Il n'y a toujours pas de troupeau. Questionnement sur le manque d'esthétisme des clôtures sur ces parcelles. **Mme SELLEM** indique que sur des terres agricoles l'agriculteur a possibilité de clôturer comme il le souhaite. Ce sont des clôtures classiques pour de l'élevage, poteaux bois.

-question du public sur le projet route de Chartres

Mme BAZOGES souhaite avoir plus d'informations sur le projet du 56 route de Chartres.

Question sur des inondations futures. Elle souhaite connaître le nombre de logements, le nombre de personnes.

Mme SELLEM indique que ce n'est pas un petit terrain pour la commune et que dans le contexte de loi SRU avec constat de carence pour non atteinte des objectifs de logements sociaux, il était impossible de ne pas envisager un projet de logements sociaux sur cette parcelle. A ce jour, il manque environ 150 logements sociaux. La préfecture regarde toutes les ventes et tout terrain de plus de 800 m² est étudié avec soin pour en examiner la faisabilité. Ce terrain est grand, constructible au regard du PLU et sera de toute façon construit.

La commune a préféré prendre les devants pour pouvoir travailler le projet avec les bailleurs. Le travail est fait avec Antin car ce bailleur est propriétaire des 2 résidences attenantes donc plus cohérent et plus pertinent en termes de gestion avec leur gardien par la suite.

Sur ce projet, il est prévu du logement inclusif en lien avec l'association ADAPEI qui nous avait fait remonter ses besoins il y a plusieurs années, pour permettre à des personnes adultes en situation de handicap de s'autonomiser dans leur logement. Le souhait est d'avoir le RDC dédié aux logements inclusifs.

Au précédent mandat, les élus de Gometz Unis et Solidaires avaient reproché à l'équipe actuelle d'avoir un PLU trop restrictif en termes de constructibilité, suggérant de pouvoir ajouter un étage et de ne pas être assez volontaristes sur le logement social. Il est étonnant aujourd'hui de s'inquiéter d'une trop grande densification et de la construction de logements sociaux.

D'autre part, le reméandrage du ru du Vaularon étendu à cette parcelle par le SIAHVY permettra de limiter justement les risques d'inondations.

Pour jouer au foot, le plus adapté est d'aller sur le city stade.

La séance est levée à 21H28

Le compte rendu de la séance a été affiché le 29 septembre 2021 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 27 septembre 2021
Le Maire,
Lucie SELLEM.

